COMMUNE DE GRANCY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE COMMUNAL

PLAN GENERAL D'AFFECTATION, SECTEUR VILLAGE
PLAN DE LIMITE DES CONSTRUCTIONS, SECTEUR VILLAGE

Dossier n° 1392

Version du (enquête publique) 23.09.2011
Version du (enquête publique complémentaire) 09.09.2015
Version du (Département) 07.12.2016

PLAREL **LAUSANNE**

Approuvé par la Municipalité
Grancy, le 14.12.2015
Syndic O. Devantay — Secrétaire M. Hofer

Soumis à l'enquête publique
du 01.11.2011 au 30.11.2011
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 19.09.2015 au 18.10.2015
Au nom de la Municipalité
Syndic O. Devantay — Secrétaire M. Hofer

Adopté par le Conseil général
Grancy, le 05.12.2016
Présidente A. Lodari — Secrétaire G. Chabloz Brunet

Approuvé préalablement par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le 09.08.2018
La Cheffe du Département

Mis en vigueur le 09.08.2018

LEGENDE

- périmètre de la localité
- zone village / restrictions d'usage
- zone extension village
- zone artisanale
- zone de site construit protégé
- zone d'installations (para-) publiques
- zone de verdure / règle particulière
- zone intermédiaire
- zone agricole protégée
- limite des constructions nouvelle

INDICATIF

- ★ construction à valeur patrimoniale, note 1 à 3 (recensement architectural, 1997)

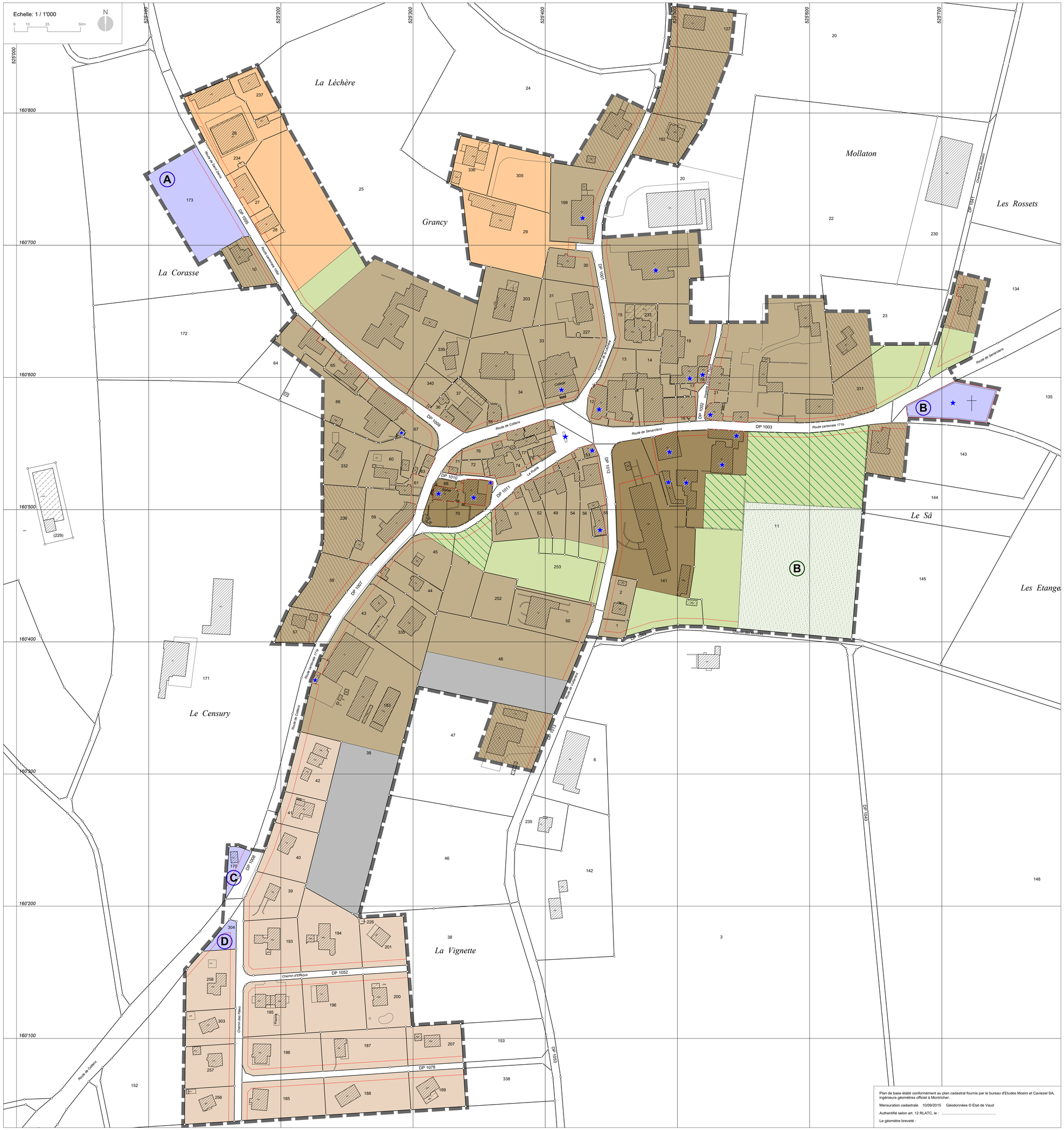

Plan de base établi conformément au plan cadastral fournis par le bureau d'Etudes Mosini et Caviezel SA, ingénieurs géomètres officiel à Montricher.

Mensuration cadastrale 10/09/2015 Géodonnées © Etat de Vaud

Authentifié selon art. 12 RLATC, le : .....

Le géomètre breveté :